



HAL
open science

Master Carrières judiciaires et sciences criminelles

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Carrières judiciaires et sciences criminelles. 2013, Université Pantheon-Assas Paris II. hceres-02040099

HAL Id: hceres-02040099

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040099v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Carrières judiciaires et sciences criminelles

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Panthéons-Assas

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Carrières judiciaires et sciences criminelles

Domaine : Droit

Demande n° S3MA140006148

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Carrières judiciaires et sciences criminelles* fonde prioritairement son objectif sur l'insertion des étudiants de la mention au sein des différentes professions du droit en lien avec la justice. La mention est composée de trois spécialités intégrées de manière parfaitement cohérente dans l'offre de formations de l'université : deux à finalité recherche, *Justice et droit du procès* et *Droit pénal et sciences pénales*, une à finalité professionnelle *Contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits*. Elle prend appui sur plusieurs centres de recherche dynamiques, qu'il s'agisse du laboratoire de droit civil (EA 3384), de l'Institut de criminologie de Paris (EA 161), du Centre de recherches en droit administratif (EA 1477) ou encore du Centre d'études des règlements des conflits (CERC).

Les objectifs professionnels de la mention *Carrières judiciaires et sciences criminelles* sont clairement définis. Quelle que soit la spécialité proposée, la finalité est de former des praticiens, notamment candidats à l'examen et concours d'entrée aux professions d'avocat et de magistrat ou juristes d'entreprise. Afin de faciliter la réalisation de tels objectifs, des stages sont prévus, ainsi que des rencontres sous différentes formes avec des professionnels.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'enseignement de l'anglais a été renforcé en master 1, comme l'illustre le doublement du nombre d'heures de TD en anglais (37 heures de TD par groupe de 22 étudiants maximum). L'objectif de la mention est de former les étudiants afin qu'ils puissent intégrer des carrières judiciaires (avocat, magistrat, huissier de justice notamment), ce qui justifie un approfondissement des matières fondamentales, en particulier le droit civil et le droit pénal, ainsi que des matières plus spécialisées (procédure civile et procédure pénale). Une mutualisation des enseignements, manifestement très forte, est prévue en master 1, avec des enseignements communs obligatoires pour plusieurs mentions et d'autres proposés sous forme d'options. La mutualisation n'est que ponctuellement retenue en master 2. L'organisation pédagogique de la mention est satisfaisante : le nombre d'heures en master 1 convient, les crédits accordés, pour les matières obligatoires et à option, sont conformes à l'exigence de chaque matière. En master 2, chaque spécialité organise les enseignements de manière cohérente, sans toutefois développer la formation continue. L'acquisition de compétences préprofessionnelles constitue un objectif essentiel pour l'obtention de la mention, illustrée par la politique très active pour les stages (en masters 2), par la présence d'un atelier de professionnalisation (en master 1) et par des innovations judicieuses sous la forme d'« une expérience pratique du droit intégrée dans le cursus » : une maison du droit (qui fonctionne en collaboration avec l'Ordre des avocats de Paris), un concours de plaidoirie et des ateliers de professionnalisation (notamment « découverte de la profession d'huissier »).

La mention *Carrières judiciaires et sciences criminelles* constitue une offre de formations manifestement stratégique dans le cadre de l'établissement. Il s'agit d'une mention attractive notamment en raison de la qualité du corps enseignant, qui forme des jeunes juristes particulièrement bien préparés pour passer des concours et examens afin d'intégrer une carrière judiciaire. Le contenu de la formation se révèle classique pour un tel établissement, nécessairement doté d'une mention de cette nature. L'adossement aux centres de recherches et aux milieux professionnels, est correctement mis en œuvre, les trois spécialités pouvant justifier d'un réel appui des professions auxquels les étudiants se destinent. En master 1, les étudiants ont la possibilité de passer un ou deux semestres dans une université étrangère ayant conclu une convention avec l'établissement (programme Erasmus). Il s'avère toutefois que l'ouverture à l'international n'est que très ponctuellement développée en master 2.

Le nombre d'étudiants inscrits en master 1 pour suivre la mention *Carrières judiciaires et sciences criminelles*, est en légère diminution chaque année. Les origines géographiques et statutaires ne sont pas précisés dans le dossier. Le taux de réussite en master 2 est conforme aux attentes d'une telle formation. Le taux d'insertion professionnel est très satisfaisant, ce qui illustre la grande qualité des formations proposées.

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires et praticiens de grande renommée qui interviennent dans des domaines de spécialités en lien avec les professions envisagées, qu'il s'agisse du master 1 comme du master 2. En master 1 comme du master 2, les modalités du contrôle de connaissances sont bien exposées. Les modalités de sélection sont précisées en master 2 (étude des candidatures sur dossiers et entretiens). Les recommandations émises par l'AERES ont été prises en compte comme l'atteste la suppression de la spécialité *Droit et pratique du procès en appel*. De même, certaines modifications apportées aux spécialités sont liées à ces recommandations préalables (par exemple pour le *Droit pénal et sciences pénales* avec les indications concernant la direction de mémoires).

- Points forts :

- Haut niveau de compétence des intervenants, professionnels comme praticiens.
- Forte implication du monde professionnel.
- Attentes du monde professionnel en corrélation avec les enseignements dispensés.

- Points faibles :

- Faible pilotage de la mention.
- Peu de mise en place de la formation continue.
- L'ouverture à l'international réduite, notamment en master 2.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de prévoir davantage, dans les masters 2, la possibilité d'intégrer des étudiants qui optent pour la formation continue et de développer les liens avec l'international. Par ailleurs, il conviendrait de prendre en considération, de manière générale, certains éléments essentiels au pilotage (identification d'un responsable de la mention, suppression de l'admissibilité/admission, mise en place de la semestrialisation notamment).



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Evaluation par spécialité

Justice et droit du procès

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Justice et droit du procès*, à finalité recherche, a pour objet d'actualiser et de compléter les connaissances des juristes destinés plus spécialement aux professions en lien avec les différents contentieux, en particulier magistrat, avocat, qu'ils soient privatistes ou publicistes. Les étudiants ont également la possibilité de débiter, à l'issue du M2, la rédaction d'une thèse portant sur le thème de la justice ou de l'une des procédures.

- Appréciation :

La formation dispensée doit permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances relatives à la place et au rôle de la Justice dans les institutions et dans la société, sous différentes formes : les éléments essentiels du droit processuel, les principes fondamentaux du procès, ainsi que la maîtrise des procédures civiles et pénales ou de la procédure administrative contentieuse selon l'option choisie. Cette spécialité a pour objectif d'approfondir d'une part les thèmes de la justice et de ses institutions, d'autre part des thématiques plus techniques comme par exemple la juridiction des référés, les modes alternatifs des règlements des conflits, les pouvoirs du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation quant à l'exécution des décisions de justice ou encore la technique de cassation en matières administrative, civile et pénale. La rédaction d'un mémoire est prévue (d'environ 50 pages), le thème de recherche choisi devant s'intégrer dans la réflexion sur la justice. En ce qui concerne la formation professionnelle, un accord, conclu avec la Cour d'Appel de Paris, le Tribunal de Grande Instance de Paris et l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, permet notamment d'approfondir les enseignements et séminaires sur les droits fondamentaux.

La spécialité est très attractive, comme en témoigne le nombre élevé de candidatures chaque année (avec toutefois une certaine diminution depuis 2010). Le nombre d'étudiants inscrits est parfois assez bas (11 en 2010-2011 et 15 en 2011-2012). Les informations communiquées relatives au taux d'insertion, sont assez peu précises. Il convient de relever le faible nombre d'étudiants inscrits en doctorat après l'obtention du master 2.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs et de praticiens (magistrats, avocats au Conseil notamment) de très grande renommée spécialisés dans les différentes matières relevant des différentes procédures enseignées. Les modalités du contrôle de connaissance sont présentées avec précision. Le taux de réussite est particulièrement bon.

- Points forts :

- Qualité des intervenants, enseignants-chercheurs comme praticiens.
- Forte implication du monde professionnel (Barreau et Magistrature notamment).
- Volonté de valoriser la recherche avec la rédaction d'un mémoire et système d'options permettant aux étudiants publicistes d'intégrer la spécialité.

- Points faibles :

- Imperfection du pilotage.
- Peu d'indications relatives au devenir des étudiants.
- Ouverture vers l'international assez peu privilégiée (par exemple anglais facultatif).
- Non adaptation de la spécialité au LMD (pas de semestrialisation et maintien de l'admissibilité/admission).



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer le pilotage en adaptant la spécialité au LMD. Devrait être précisé le devenir des étudiants et développée l'ouverture internationale (avec notamment des enseignements obligatoires d'anglais dans l'optique d'une préparation aux concours et examens). L'intitulé de la spécialité pourrait être plus lisible, car il suscite des interrogations.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit pénal et sciences pénales

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit pénal et sciences pénales*, à finalité recherche, repose principalement sur l'enseignement du droit pénal général, du droit pénal spécial et de la procédure pénale, les autres enseignements de droit pénal n'étant proposés qu'en option. Elle est plus particulièrement destinée aux étudiants qui optent pour une carrière dans l'enseignement supérieur, dans la justice (Magistrature, Barreau, Police), les douanes ou encore l'administration pénitentiaire.

- Appréciation :

Les diplômés de la spécialité doivent avoir des compétences approfondies en droit pénal et être en mesure notamment de rédiger des consultations, présenter des stratégies de poursuites ou de défense en rapport avec des affaires sensibles, concevoir et rédiger des conclusions, maîtriser les différents recours. Il s'agit d'une formation qui permet de préparer les étudiants aux concours et examens d'accès aux carrières judiciaires et pénitentiaires (Magistrature, Barreau, Commissariat de police notamment). L'objectif de la spécialité est de former des spécialistes de droit pénal de haut niveau, en développant leur capacité de raisonnement et en leur donnant le goût de la recherche. Il convient dès lors d'approfondir leurs connaissances dans les différentes matières relevant du droit pénal, qu'elles soient de nature substantielle (droit pénal général, droit pénal spécial, droit pénal des affaires, droit pénal international, droit pénal de l'environnement) ou formelle (procédure pénale, droit pénitentiaire), dans le but de leur apprendre à raisonner et à régler ou à prévenir les contentieux répressifs. Le contenu des différentes unités d'enseignement (UE) est très satisfaisant et cohérent, qu'il s'agisse des cours obligatoires et optionnels (par exemple droit pénal des affaires, droit pénal international), ainsi que des enseignements méthodologiques. Le diplôme est adossé à l'Institut de criminologie de Paris (EA 161), et est relié au Messine-Intercenter (Centre international de recherches et d'études sociologiques pénales, criminologiques et pénitentiaires). La spécialité est également adossée à la section de science criminelle de l'Institut de droit comparé de Paris (EA 3046). La rédaction d'un mémoire est obligatoire et les étudiants peuvent suivre, uniquement à titre facultatif, un enseignement de langue.

La formation se révèle très attractive comme l'atteste le nombre important de candidatures. La spécialité bénéficie d'un fort taux d'insertion professionnelle. Les plus anciens étudiants mentionnés sont en activité. Le nombre d'étudiants inscrits en thèse est faible pour une formation à finalité recherche (un à deux chaque année).

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires de haut niveau, spécialistes dans les différentes matières proposées au sein de la formation. Le contrôle des connaissances est correctement présenté. Il contient notamment une épreuve d'exposé-discussion, choix judicieux pour préparer au mieux les étudiants aux concours et examens ultérieurement présentés.

Le pilotage présente des imperfections, certaines exigences du LMD n'ayant pas été prises en considération (suppression de l'admissibilité/admission, mise en place de la semestrialisation notamment).

- Points forts :

- Equipe pédagogique renommée (français et étrangers).
- Adossement à plusieurs centres de recherche.
- Nombreux professeurs invités.



- Points faibles :
 - Imperfection du pilotage.
 - Enseignement de langue facultatif.
 - Non adaptation de la spécialité au LMD.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de prévoir un enseignement obligatoire pour une langue. Par ailleurs, le pilotage de la mention devrait être très sérieusement renforcé.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Contentieux, arbitrage et mode alternatifs de règlement des conflits

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Panthéon-Assas

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlements des conflits*, à finalité professionnelle, permet aux étudiants de maîtriser les dispositions du droit interne, comme celles du droit européen et du droit international, en lien avec les différentes problématiques spécifiques à la résolution des contentieux. Cette maîtrise suppose que soient présentées non seulement les matières classiques de procédures (procédure civile et pénal), mais aussi celles plus spécifiques au diplôme proposé (arbitrage, modes alternatifs de règlement des conflits notamment).

- Appréciation :

Les diplômés de la spécialité doivent être compétents pour tous les types d'activités auxquels un professionnel peut être confronté, comme la conduite d'un contentieux devant des juridictions diverses en tant que conseil, la rédaction des actes de procédures, la conduite d'une procédure d'arbitrage ou d'une médiation ou encore la rédaction de clauses de règlement des différends. L'objectif de la spécialité est d'approfondir, avec la dimension pratique, les connaissances des étudiants dans des matières enseignées précédemment (comme notamment la procédure civile, pénale, le contentieux administratif) et celles plus spécialisées en lien avec les modes alternatifs. A cet effet, le règlement des conflits est abordé dans trois pôles distincts et complémentaires : un pôle contentieux étatique, un pôle arbitrage notamment dans la perspective internationale, et enfin un pôle modes alternatifs de règlement des conflits. Le contenu des UE est conforme aux exigences d'une telle spécialité. Le stage est d'une durée minimale de trois mois. Il est effectué dans un cabinet d'avocat, en juridiction ou en entreprise notamment. La spécialité est adossée au Laboratoire de droit civil - EA 3384 et est reliée au CERC (Centre d'études de règlement des conflits) qui lui-même associe l'Institut d'études judiciaires et le CEMARC (Centre d'étude des modes alternatifs de règlement des litiges). Les intervenants sont des professionnels à hauteur de 30 % dans les enseignements. Les enseignants-chercheurs abordent également les thématiques selon une approche pratique, conformément aux attentes d'une telle spécialité. Il convient de relever que l'enseignement des langues est assez peu développé et que la formation informatique aux métiers du droit est absente.

La formation est particulièrement attractive, comme l'indique le grand nombre de candidatures. Le taux d'insertion professionnelle est particulièrement bon (un peu plus de 90 % d'étudiants insérés dans la vie professionnelle), ce qui démontre toutes les qualités de la formation dispensée.

L'équipe pédagogique est composée d'intervenants de haut niveau, particulièrement spécialisés dans les domaines abordés. Il convient de relever le nombre semble-t-il assez limité de professionnels, minoritaires largement par rapport aux universitaires (privatistes ou publicistes). Le contrôle de connaissance est correctement présenté, composé d'épreuves écrites et orales, ainsi que d'un rapport de stage qui fait l'objet d'une soutenance.

- Points forts :

- Equipe pédagogique très compétente.
- Forte insertion dans le milieu socio-professionnel et conformité entre le contenu de la formation et les attentes des professionnels.
- Approches privatiste et publiciste des matières.

- Points faibles :

- Ouverture vers l'international assez peu développée dans le dossier (par exemple intervention en droit comparé, possibilité de stages à l'étranger).
- Enseignement de l'anglais facultatif.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de davantage préciser les liens avec l'international et d'imposer l'enseignement de l'anglais dans le cadre de la formation dispensée.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ
PANTHÉON-ASSAS
- PARIS II -

Paris, le 18 avril 2013

Le Président

☎ : 01 44 41 55 04

✉ : claude.goutant@u-paris2.fr

Objet : Transmission par le Président de l'Université Panthéon-Assas des observations relatives au rapport d'évaluation de l'AERES sur la **mention Carrières judiciaires et sciences criminelles n°S3MA140006148** du master domaine Droit.

Monsieur le Directeur,

suite à l'expertise des dossiers déposés par l'Université Panthéon-Assas, vous nous avez fait parvenir le rapport d'évaluation de la mention Carrières judiciaires et sciences criminelles n°S3MA140006148 du master domaine Droit afin que l'Université puisse, si elle le souhaite, formuler des observations.

La réponse de l'Université Panthéon-Assas est développée dans le document ci-après.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Leyte

Masters - Vague D

Mention Carrières judiciaires et sciences criminelles

Domaine : Droit

Demande n°S3MA140006148

▪ L'observation est formulée que la mention Carrières judiciaires et sciences criminelles suscite une interrogation relative à son pilotage via la présence d'un responsable et d'un conseil de perfectionnement. L'Université délibère du contenu des mentions, de leur organisation et de leur finalité dans le cadre des départements. La mention Carrières judiciaires et sciences criminelles fait ainsi l'objet d'un pilotage par le département de Droit privé et de sciences criminelles. Celui-ci fixe collectivement le contenu de la mention et en détermine les objectifs. Ce pilotage à caractère collectif permet un enrichissement des regards portés par chacun sur la mention. Il contribue à une perception dynamique des besoins de celle-ci. La réunion des professeurs et maîtres de conférences de Droit privé est largement assimilable à un conseil de perfectionnement. Elle permet, en effet, une réflexion régulière sur les améliorations susceptibles d'être apportées au dispositif en vigueur afin de l'adapter aux besoins qu'exprime la pratique professionnelle et que contribuent à révéler les examens et concours que seront appelés à passer les étudiants sortant de la mention Carrières judiciaires et sciences criminelles et ambitionnant d'exercer l'une des professions auxquelles elle conduit parmi lesquelles figurent plusieurs professions réglementées.

▪ En ce qui concerne l'architecture des examens conduisant à l'obtention de la deuxième année de master, l'observation a été formulée qu'un nombre substantiel de spécialités ont préservé le dispositif en deux temps de l'admissibilité et de l'admission. Ce point est susceptible d'évolution, du moins dans un certain nombre de spécialités, lors de l'ouverture de la période quinquennale à venir.

▪ En ce qui concerne l'observation selon laquelle les spécialités de droit ne sont pas parfaitement respectueuses des principes de la semestrialisation, l'Université rappelle l'attachement des responsables de spécialités à la construction de dispositifs homogènes sur des périodes annuelles qui sont seules aptes à assurer une construction progressive du parcours de recherche ou du parcours professionnel dans lequel l'étudiant est engagé. Une spécialité conçue sur une période annuelle permet une organisation rationnelle de l'ensemble des enseignements, la réalisation progressive et sur une longue période du mémoire dès lors que celui-ci est prévu par le règlement de la spécialité ou encore l'exécution dans des conditions satisfaisantes des périodes de stage ou d'apprentissage auxquels sont conviés les étudiants des spécialités à caractère professionnel. L'Université rappelle notamment que tout contrat d'apprentissage, formule désormais utilisée par un nombre élevé d'étudiants de master, a une durée minimale d'un an. Cette durée est incompatible avec le principe même de la semestrialisation.

▪ En ce qui concerne les observations relatives à l'ouverture internationale, l'Université souligne l'importance des départs à l'étranger au stade de la première année de master soit pour l'accomplissement d'un semestre soit, pour un certain nombre d'étudiants, pour l'accomplissement de deux semestres dans une université partenaire de Paris 2.

À cet élément s'ajoutent des interventions, dans le cadre des enseignements en master 1, d'universitaires étrangers invités par l'Université qui participent ponctuellement aux côtés des titulaires de cours à la délivrance de l'enseignement. Cette pratique est fortement développée dans le cadre de la deuxième année de master. Il est fréquent que les professeurs invités étrangers, qui sont au nombre de plusieurs dizaines, interviennent aux côtés du titulaire du cours pour délivrer une information concernant le système juridique dont ils sont issus.

Spécialités

Contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits

Le rapport appelle quelques précisions relatives d'abord au corps enseignant, ensuite à l'enseignement des langues et enfin à l'ouverture internationale.

a) *Le corps enseignant.*- Il est indiqué que le corps enseignant est majoritairement composé d'universitaires (70%, pour 30% environ de praticiens). Cette présentation ne correspond pas tout à fait à la réalité, d'une part parce que certains universitaires sont – et c'est le cas du responsable de la spécialité, mais il n'est pas le seul – en même temps praticiens des matières enseignées, et d'autre part parce que selon les années, des praticiens sont invités à intervenir au sein des cours dispensés par un universitaire. Cela n'apparaît pas dans la maquette, car les praticiens invités changent d'une année à l'autre et ne peuvent donc voir leur nom intégré à celle-ci. Ainsi, la proportion réelle est environ de 50%.

b) *L'enseignement des langues (et de l'anglais en particulier).*- Il est exact qu'il n'y a pas d'enseignements dispensés habituellement en anglais, même si cela est déjà arrivé à l'occasion de l'invitation d'un professeur américain par exemple. En revanche, les étudiants peuvent s'ils le souhaitent suivre les cours d'anglais dispensés à l'université. Lors de la dernière évaluation de l'AERES, la même remarque avait été faite. Après mûre réflexion, le responsable de la spécialité a décidé de maintenir le système existant pour les raisons qui suivent. Le responsable de la spécialité procède à une sélection très rigoureuse : Il ne prend que 10% environ des candidats. Parmi ceux-ci, il retient toujours à peu près un quart d'étudiants étrangers qui tous parlent déjà couramment l'anglais. Quant aux candidats français, ils appartiennent à deux catégories : l'une d'elles est celle que l'on pourrait appeler les « internationalistes ». Ceux-là ont déjà un excellent niveau d'anglais et ont le plus souvent déjà suivi une scolarité à l'étranger (Erasmus ou master ou LLM) : un cours dispensé en anglais (ou des cours d'anglais) ne leur serait guère utile et alourdirait le nombre d'heures de cours. La deuxième catégorie d'étudiants français, que le responsable de la spécialité appellera les « internistes », se destine à une profession purement interne. Pour ceux-là, si leur niveau d'anglais n'est pas bon, il y a les cours facultatifs. Leur imposer des cours en anglais aboutirait à les mettre en difficulté par rapport aux autres et conduirait progressivement, à ne plus prendre que des internationalistes. Or, il y a un besoin de spécialistes du contentieux, de l'arbitrage et des modes alternatifs de règlement des conflits sur le marché interne. On ajoutera aussi que les étudiants intéressés par les carrières internationales trouvent, avec l'aide du responsable de la spécialité, un stage dans lequel ils travaillent bien souvent presque exclusivement en anglais pendant au moins trois mois. Pour conclure sur ce point, les cours en français permettent aux étudiants étrangers de se perfectionner dans cette langue.

c) *L'ouverture à l'étranger.*- C'est le point sur lequel les indications du rapport étonnent le plus. Outre le fait que des professeurs étrangers sont parfois invités, et que le droit comparé est, lorsque c'est nécessaire, directement intégré au sein de chaque matière, le responsable de la spécialité recrute une part de ses étudiants sur tous les continents. Si les étudiants étrangers privilégient le stage en France, les étudiants français peuvent faire leur stage en France ou à l'étranger et ne s'en privent pas. Dans la période récente, des étudiants ont effectué leur stage en Corée, au Brésil, au Chili, en Belgique, au Liban, à Singapour... Le réseau d'anciens étudiants qui s'est constitué permet même à d'anciens étudiants étrangers, d'offrir des stages dans leur pays à des étudiants français plus jeunes. Beaucoup des étudiants français poursuivent leurs études à l'étranger et certains y travaillent ensuite plusieurs années. L'association des anciens étudiants du Master va même ouvrir des groupes par région du Monde (Amérique latine, Pays du Moyen-Orient, pays d'Europe de l'Est...). Enfin, des enseignants de ce diplôme enseignent à l'étranger.